

motion fut rejetée sur les instances du président, l'honorable, député de Halton (M. Cleaver) et d'autres membres du comité.

Mes collègues et moi avons dû alors prendre une décision sur la question de savoir si nous continuerions de siéger alors qu'on ne se rendait pas à nos désirs ou si nous devions nous retirer du comité. On nous avait imposé une importante responsabilité et nous avons décidé que notre devoir était de l'assumer, même avec les restrictions qu'on nous imposait. Nous sommes donc restés. J'ai déclaré alors et j'affirme maintenant qu'à mon sens, les dépenses qui ont trait au logement du temps de guerre ne doivent pas être soustraites à la connaissance du public. Je ne croyais pas qu'il fût nécessaire de siéger à huis clos, mais je me suis conformé à la demande de la majorité du comité qui voulait que les témoignages fussent déposés secrètement. On ne m'a pas communiqué une copie des témoignages bien que, il est vrai, le président du comité en ait eu une en sa possession et que j'aurais pu en prendre connaissance à son bureau. Mais c'est dans cette mesure que ma collaboration a été entravée. Je dois donc protester contre la déclaration de l'honorable député de Halton, qui a dit que le comité n'avait pas refusé notre requête et qu'il nous était loisible de renseigner la population sur les résultats de notre enquête. En demandant que les témoignages soient rendus publics, j'ai aussi précisé que même en ce qui concernait notre étude sur le logement en temps de guerre il ne faudrait divulguer aucun renseignement susceptible de reconforter l'ennemi, et j'admettais volontiers que ces témoignages fussent entendus à huis clos.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, la discussion de cette motion a dévié, je crois. La motion du premier ministre vise à renvoyer au comité des comptes publics le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée, avec mars 1942.

L'hon. M. ILSLEY: Et les comptes publics.

M. MacINNIS: Et les comptes publics, oui. Quelques honorables députés de ce côté de la Chambre désirent qu'on étende la portée de l'ordre de renvoi, et si mon opinion a quelque valeur pour le Gouvernement, j'ose dire qu'en s'opposant actuellement à cette extension il se condamne à marcher à l'aveuglette. La population canadienne est prête, on l'a déjà dit, à faire les lourds sacrifices qu'on lui demande, parce qu'elle croit se sacrifier pour une cause qui en vaut la peine. Notre population, toutefois, soupçonne beaucoup de gaspillage et de folies, et le refus du Gouvernement d'étudier les accusations qui ont été

[M. Black (Cumberland.)

portées, non par un membre de la Chambre ou par les journaux, mais par un haut fonctionnaire responsable, aura, je le crains, de mauvaises conséquences.

Sans doute, des accusations ont été portées, et lorsque le ministre intéressé dit à la Chambre qu'il ignore si son subordonné a lancé des accusations, il se moque de la Chambre. Le ministre doit être prêt à dire à la Chambre si son subordonné a ou non porté des accusations. Il ne suffit pas de dire: "J'ignore si M. Thompson a porté ces accusations." M. Thompson n'est qu'un subordonné dans le département du ministre et ce dernier peut l'appeler et lui dire: "Monsieur Thompson, avez-vous, oui ou non, porté ces accusations?" Le ministre pourrait alors nous dire si oui ou non M. Thompson a porté ces accusations. C'est là toute la question. Il ne s'agit pas de rumeurs mais de faits.

Afin de porter la question devant le comité et de fournir à la Chambre l'occasion d'éten- dre l'ordre de renvoi du comité, je propose:

Que la motion soit modifiée en ajoutant les mots suivants: "et que le comité ait le pouvoir d'examiner les comptes vérifiés jusqu'à la fin de février 1943".

A mon avis, il n'y a rien de sérieux dans la déclaration qui veut que le comité des comptes publics puisse examiner seulement les comptes qui ont passé par le bureau de l'auditeur général. Le comité des comptes publics, je crois, peut demander et étudier tous les comptes et s'assurer qu'ils sont en bon ordre. Il n'existe aucune limite à ce que peut faire la Chambre relativement à l'étude des comptes publics de notre pays. Pour cette raison, je viens de proposer un amendement et j'espère que le Gouvernement saisira l'importance de son adoption.

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole car, l'an dernier j'étais président du comité des dépenses de guerre. Ce comité, institué il y a deux ans, l'a été à la demande du chef de l'opposition d'alors. Je me rappelle qu'il nous a cité les termes du mandat donné par la Chambre des communes britannique, à son propre comité des dépenses nationales. Nous avons adopté la même formule de renvoi, sauf quelques légères variantes. Nous nous sommes efforcés dès le début de suivre la méthode adoptée par le comité britannique des dépenses nationales. La première année, notre comité des dépenses de guerre a siégé deux mois au complet afin d'enquêter sur les fonctions, rouages et approvisionnements. Plus tard, nous nous sommes partagés en trois sous-comités. Le comité principal décida de ne pas tenir de séances publiques, tout en laissant les sous-